

Prépas
commerciales
& scientifiques
Concours
administratifs

Réussir le résumé et la synthèse de textes

Alain Trouvé

6^e édition mise à jour

Des compléments gratuits en ligne

- Les modalités des différents concours
- Une mise à jour en temps réel



Réussir le résumé et la synthèse de textes



Les compléments accessibles par le QRcode
de fin d'ouvrage sont également téléchargeables à l'adresse
collection-major.com/livre/reussir-le-resume-et-la-synthese-de-textes
avec le mot de passe : major4878

Réussir le résumé et la synthèse de textes

Alain Trouvé

Belin:
ÉDUCATION

Le code de la propriété intellectuelle n'autorise que «les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective» [article L. 122-5]; il autorise également les courtes citations effectuées dans un but d'exemple ou d'illustration. En revanche «toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle, sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite» [article L. 122-4]. La loi 95-4 du 3 janvier 1994 a confié au C.F.C. (Centre français de l'exploitation du droit de copie, 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris) l'exclusivité de la gestion du droit de reprographie. Toute photocopie d'œuvres protégées, exécutée sans son accord préalable, constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code pénal.

ISBN 979-10-358-1488-5

Dépôt légal – septembre 2020

© Édition Belin / Humensis, 2020

170 bis, boulevard du Montparnasse, 75014 Paris

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS	7
---------------------------	---

PREMIÈRE PARTIE. LE RÉSUMÉ

CHAPITRE 1 ACQUÉRIR UNE MÉTHODE	11
----------------------------------------------	----

I. Définition et finalités de l'exercice	11
1. <i>Pourquoi résumer des textes : quelques considérations liminaires... qu'on ne doit pas nécessairement se sentir autorisé à ne pas lire!</i> , p. 11 • 2. <i>Que veut dire résumer un texte?</i> , p. 13	
II. Modalités techniques et attentes des jurys de concours	14
1. <i>Écrire un texte plus court (point C)</i> , p. 14 • 2. <i>Écrire un texte autonome et cohérent (point Q)</i> , p. 16 • 3. <i>Écrire un texte fidèle à sa source (point F)</i> , p. 17 • 4. <i>Écrire un texte formellement différent (point D)</i> , p. 19	
III. Un type de texte à connaître : le texte argumentatif	22
1. <i>Qu'est-ce qu'un « type de texte »?</i> , p. 23 • 2. <i>La structure du texte argumentatif</i> , p. 24	
IV. La préparation du résumé	28
1. <i>Sur la notion de méthode et sur la façon de vous entraîner</i> , p. 28 • 2. <i>Un texte pour s'entraîner : Benjamin Constant, « De la souveraineté du peuple »</i> , p. 30 • 3. <i>Premiers contacts</i> , p. 33 • 4. <i>Vers une lecture plus fine du circuit argumentatif</i> , p. 35 • 4. <i>L'établissement du schéma argumentatif</i> , p. 44	
V. La rédaction du résumé	47
1. <i>Du schéma du texte à la rédaction</i> , p. 47 • 2. <i>Le problème de la reformulation</i> , p. 48 • 3. <i>Cohérence et cohésion du résumé</i> , p. 51 • 4. <i>Les opérations de contrôle</i> , p. 51 • 5. <i>Corrigé du résumé</i> , p. 54	

CHAPITRE 2 ÉPREUVES DE RÉSUMÉ	59
--------------------------------------------	----

I. Présentation des épreuves	59
II. Résumés en 100 ou 150 mots	61
1. <i>Georges May, L'Autobiographie</i> , p. 61 • 2. <i>Sigmund Freud, Malaise dans la civilisation</i> , p. 65 • 3. <i>Paul Valéry, Variété II, « Stendhal »</i> , p. 68	

III. Résumés en 200 à 300 mots	71
4. <i>Marcel Conche</i> , Temps et destin, p. 71 • 5. <i>Nicolas Grimaldi</i> , L'Art ou la feinte passion, p. 75 • 6. <i>Marc Fumaroli</i> , L'État culturel, p. 79 • 7. <i>Georges Gusdorf</i> , Auto-bio-graphie, p. 83 • 8. <i>Claude Levi-Strauss</i> , Race et Histoire, p. 88	
IV. Résumés en 400 mots	94
9. <i>Pierre Bourdieu</i> , Question de sociologie, p. 94 • 10. <i>François Chatelet</i> , «Intellectuel et société», p. 102 • 11. <i>Pierre Francastel</i> , Histoire de la peinture, p. 109 • 12. <i>Jean-Pierre Changeux</i> , Raison et plaisir, p. 117	

SECONDE PARTIE. LA SYNTHÈSE

CHAPITRE 1 ACQUÉRIR UNE MÉTHODE	127
I. La nature de l'épreuve	127
1. <i>Une épreuve originale</i> , p. 127 • 2. <i>Le résumé et la synthèse : différences et similitudes</i> , p. 127	
II. Les conventions de l'épreuve	129
1. <i>L'organisation de la synthèse</i> , p. 129 • 2. <i>La restitution des opinions</i> , p. 131 • 3. <i>La présentation matérielle de la synthèse</i> , p. 133	
III. La préparation de la synthèse	135
1. <i>Un dossier pour s'entraîner : M. Bleustein-Blanchet, E. Faure, F. de Closets</i> , p. 135 • 2. <i>Comment lire les documents ?</i> , p. 140 • 3. <i>Quelques automatismes utiles</i> , p. 144	
IV. La rédaction de la synthèse	145
1. <i>Composer sa synthèse</i> , p. 145 • 2. <i>Rédiger le paragraphe de confrontation</i> , p. 148 • 3. <i>Corrigé de la synthèse sur la publicité</i> , p. 149	
CHAPITRE 2 ÉPREUVES DE SYNTHÈSE	153
I. Présentation des épreuves	153
II. Épreuves de synthèse en 300 mots (type ESCP)	153
1. <i>G. Duhamel, P. Debray, A. Stil</i> , p. 153 • 2. <i>L. Joinet, V. Jankélévitch, A. Grosser</i> , p. 161 • 3. <i>A. Breton, R. Klein, D. Bougnoux</i> , p. 168	
III. Épreuve de synthèse en 400 mots	175
4. <i>Aristote</i> , Encyclopédie, <i>Alain, M. Kundera</i> , p. 175	
ANNEXE	183
Petit mémento du bon usage	185
I. Ne pas confondre	185
II. Incorrections	186
1. <i>Tournures et termes fautifs</i> , p. 186 • 2. <i>Tournures, termes fautifs s'ils sont improprement utilisés</i> , p. 187 • 3. <i>Constructions fautives</i> , p. 188	
III. Graphies	189
1. <i>À distinguer</i> , p. 189 • 2. <i>Orthographe lexicale</i> , p. 190	

Avant-propos

Étudiants qui préparez un concours d'entrée dans une école d'ingénieurs, ou une école de commerce, voire certains concours administratifs...

... cet ouvrage sur le résumé et la synthèse de textes vous est en priorité destiné. Il est peu probable que vous vous le soyez procuré par plaisir, ni même par simple curiosité intellectuelle. La perspective plus ou moins lointaine d'une épreuve de français comportant l'un ou l'autre de ces exercices a sans doute constitué un puissant facteur de motivation que l'auteur, lui-même professeur en classes préparatoires, comprend sans peine. Il est de ce fait conscient des attentes que suscite l'investissement dans cette sorte d'objet, et son plus cher désir serait de ne les pas décevoir. Serait-ce trop s'avancer que de les définir ainsi?

- d'abord un manuel qui autorise une véritable préparation individuelle;
- puis une définition précise de ce qu'il faut faire ou, plus exactement, de ce que les jurys attendent de vous;
- puis des conseils de méthode permettant, autant qu'il est possible, de rendre plus efficace la démarche mise en œuvre et d'améliorer les résultats obtenus;
- puis un recueil d'exercices de niveaux divers et gradués, destinés à s'entraîner, et par conséquent assortis d'un guidage et de propositions de corrigé qui ne vous laissent pas trop démunis si vous manquez d'expérience et qui vous permettent d'évaluer vos propres productions;
- enfin un outil de travail et de consultation compatible avec le peu de temps dont vous disposez pour vous préparer, et qui ne s'embarrasse pas de considérations théoriques détachées de la pratique.

Ce sont ces préoccupations qui ont évidemment obsédé l'auteur, mais, en vérité, quel ouvrage de méthode ne rêverait d'atteindre ou de faire atteindre de tels objectifs?

Que les choses soient claires cependant : il ne s'agit pas de promettre, avec des gesticulations de bateleur, la réussite à tout coup de qui suivra à la lettre les indications données dans ce manuel. Si une méthode pouvait l'assurer, il est vraisemblable que cela se saurait. Il n'en demeure pas moins que l'expérience prouve, s'agissant de techniques de communication écrite telles que le résumé ou la synthèse de textes, que quiconque fait preuve de détermination et de rigueur, quiconque accepte de s'astreindre à une pratique régulière peut parvenir à un degré de maîtrise tel que, s'il ne garantit pas une réussite infaillible et éclatante, il peut néanmoins assurer un résultat honorable qui ne compromette pas tout espoir de réussite aux concours (le coefficient de l'épreuve de français peut être en effet très élevé et se révèle de toute façon plutôt sélectif).

Précisons également ceci : une aspiration utilitariste à trop courte vue, une conception de la « pratique » trop étriquée – croyances aux « recettes », foi dans les vertus d'un entraînement purement mécanique et répétitif – peuvent au bout du compte faire perdre beaucoup de temps. Car on ne fera pas l'économie d'un minimum de savoirs sur le fonctionnement des textes à résumer, ni même sur le sens et l'utilité de ce qu'on fait. D'où les deux premiers chapitres de ce manuel, consacrés

en partie à ces questions. En outre, si les aspects indéniablement techniques du résumé et de la synthèse, ainsi que leur codification rigoureuse, fournissent des bases solides pour un apprentissage méthodique, il reste qu'une bonne culture, une solide maîtrise de la langue française, voire une pratique régulière de l'écriture sont des atouts majeurs que nulle méthode ne peut prétendre compenser. Il faut donc bien replacer tout ce qui va suivre dans une perspective globale de formation, où beaucoup de facteurs externes entrent en jeu.

Mais enfin, si cet ouvrage n'était pas soutenu par l'ambition sincère d'être utile et le désir de répondre aux attentes déclinées plus haut, il n'aurait pas vu le jour. Puisse-t-il vous accompagner de manière pas trop désagréable sur la voie tortue et montueuse qui mène aux concours et contribuer, pour sa faible part, à votre réussite.

PREMIÈRE PARTIE

LE RÉSUMÉ

ACQUÉRIR UNE MÉTHODE

I | DÉFINITION ET FINALITÉS DE L'EXERCICE

1. Pourquoi résumer des textes : quelques considérations liminaires... qu'on ne doit pas nécessairement se sentir autorisé à ne pas lire !

Pourquoi résumer des textes ? Une telle question semblera peut-être insolite, pour ne pas dire incongrue, à tout candidat raisonnablement pragmatique qui, ayant résolu de se présenter à des concours, a sagement admis comme postulat qu'il convenait de n'en pas discuter les règles, et moins encore leur utilité : cela pourrait agacer les membres des jurys et les professeurs qui gagnent leur vie à les enseigner. Prudence oblige.

On se permettra malgré tout de revenir à notre question liminaire pour la raison 1/ qu'un exercice imposé à un concours n'est pas nécessairement absurde, et 2/ que le *comment* procède dans une large mesure du *pourquoi*. Or ce dernier aide à comprendre les attentes des jurys et, en amont, la raison d'être d'une épreuve appelée ici « résumé » ou là (*i.e.* dans de nombreux concours) « contraction de texte ». Un mot au passage pour décourager les amateurs de tétrapilectomie¹ qui verraient se profiler derrière cette double dénomination une subtile nuance à creuser. Ces deux intitulés n'offrent guère matière à gloser. Pour autant qu'on puisse en juger à la lecture des rapports de concours, ils désignent bel et bien des épreuves identiques, même si le second réfère à un usage que ne semble avoir retenu, pour l'heure, aucun dictionnaire digne de ce nom. Et comme le vocable « contraction » suggère de surcroît une fâcheuse idée de rétrécissement au lavage assez contraire à l'esprit du genre, on a préféré conserver, dans le cadre de cet ouvrage, l'appellation plus communément reçue de *résumé de texte*.

Ceci posé, tentons sinon de réhabiliter, au moins d'expliquer le sens et la finalité d'une épreuve souvent victime de représentations tenaces qui en font le prototype de l'exercice *scolaire* – traduisons : bête et méchant –, l'équivalent en somme, au regard de la composition française, de ce que serait l'orthographe comparée au grand style. Qu'il y ait une part un peu « mécanique » dans la pratique du résumé, on n'aura garde de s'en plaindre, puisque aussi bien c'est cela qui permet de proposer, sans risque excessif de discrédit, une méthode de travail pour progresser dans ladite pra-

1. Néologisme amusant forgé par Umberto Eco pour désigner les coupeurs de cheveux en quatre.

tique. Encore faut-il que le caractère passablement stéréotypé du « résumé de texte » n'amène pas à confondre prescription et méthode ; c'est en l'occurrence une distinction sur laquelle on reviendra, car elle fonde l'ambition de cet ouvrage.

Un argument souvent avancé pour légitimer l'inscription de cette épreuve aux examens et concours est que « l'activité résumante » est constamment sollicitée, dans la vie de tous les jours, certes – on résume presque quotidiennement des choses qu'on a vues, lues ou faites –, mais aussi et surtout dans un très grand nombre d'activités professionnelles. Et de rappeler que les ingénieurs, les commerciaux, les responsables de tout bord ont fréquemment à rédiger des comptes rendus de réunion et autres notes de synthèse. Indiscutablement, les usages sociaux du résumé sont aussi divers que multiples : notices de catalogues, chapeaux d'articles, notes à usage personnel, quatrièmes de couverture, résumés de films dans des magazines de télévision, synopsis, etc. Il n'est pratiquement rien qui ne se laisse résumer, pas même une œuvre littéraire, pas même un poème (cf. ce qu'on appelle parfois « l'argument »)¹.

Ces considérations sont loin d'être vaines et il n'entre pas dans notre intention de contester qu'elles accréditent l'utilité d'une épreuve figurant dans la plupart des concours. Il est clair cependant qu'elles brouillent un peu les cartes et suscitent souvent, tout au moins chez le candidat qui les admet volontiers, mais qu'elles ne consolent guère, une vague irritation.

De fait, il suffit de parcourir la liste ci-dessus pour se convaincre d'abord qu'il n'y a pas une seule sorte de résumé et qu'en outre la longueur de ce dernier tout comme sa forme sont fonction de critères aussi variés que la nature du texte, la raison qui conduit à le résumer ou la qualité du destinataire. Je puis résumer un même film à deux camarades différents, pour les encourager à le voir, et ne pas retenir les mêmes épisodes en fonction de leurs centres d'intérêt respectifs. Un résumé de ce même film ne sera pas forcément « objectif » dans un magazine qui en fait simultanément la critique. Or on constate, et l'on y reviendra, que le résumé, en contexte scolaire ou universitaire, obéit à des règles extrêmement spécifiques qu'on aurait bien de la peine à cautionner par des usages sociaux prétendument équivalents alors qu'ils sont en vérité très différents. L'élève-rédacteur ne sait, lui, ni pour qui il écrit ni quel usage sera fait de son texte ; il lui est interdit de formuler des jugements, de sélectionner certaines informations en fonction de préférences personnelles, etc.

Il importe dès lors, pour bien saisir la nature de l'exercice qui vous est proposé, de ne pas l'appréhender en fonction de visées, certes utiles à court ou moyen terme, mais étrangères à sa finalité ponctuelle, laquelle s'interprète uniquement dans le cadre spécifique des concours auxquels vous vous présentez. Commençons donc par proposer une définition aussi rigoureuse que possible de ce qu'*est*, suivant cette

1. Il va de soi que les textes littéraires soumis à cette épreuve sont appauvris, voire trahis, puisqu'ils se caractérisent par une union indissoluble de la forme et du sens. Mais qui a dit qu'un résumé d'œuvre littéraire se voulait un « équivalent condensé » de celle-ci ? Seul celui qui se réfère à une prétention aussi absurde (inspirée précisément par le modèle scolaire et ses finalités spécifiques !) peut soutenir qu'un texte littéraire n'est pas résumable. Or nul n'est choqué, ce me semble, de trouver un résumé de *La Recherche du temps perdu* à la fin d'une édition de la Pléiade ; rien d'iconoclaste là-dedans : il s'agit tout simplement d'aider le lecteur à trouver des amers dans l'océan de l'œuvre. C'est en songeant à des visées pratiques de cet ordre qu'on affirme que tout texte peut se résumer.

perspective, un résumé de texte, afin de préciser ensuite les exigences qui déterminent sa conformité aux attentes des jurys de concours.

2. Que veut dire résumer un texte ?

La définition proposée ci-dessous vaut, bien entendu, pour le résumé tel qu'il est pratiqué dans le cadre des examens et concours :

Résumer un texte c'est, en fonction des attentes d'un jury et conformément à des normes de réduction préétablies, en extraire les informations essentielles, tout en préservant les relations qu'elles entretiennent, de façon à produire un nouveau texte, cohérent et sémantiquement équivalent au texte de départ.

Les contraintes de rédaction d'un résumé obéissent donc à quatre exigences fondamentales (*CQFD!*) qui apparaissent dans le schéma ci-dessous :

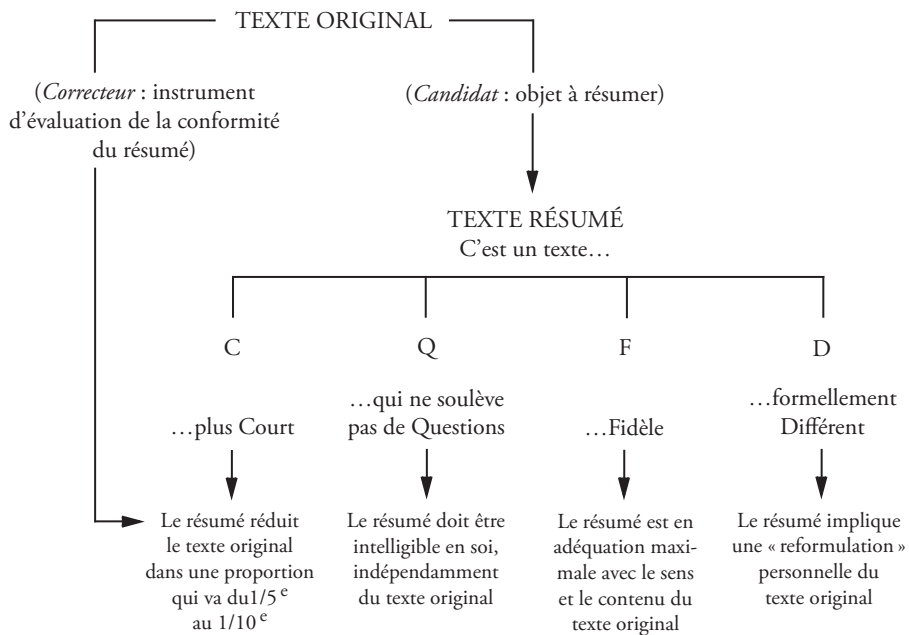


Schéma 1

Dès lors, que cherche-t-on à évaluer lorsqu'on vous demande de résumer un texte dans le cadre d'une épreuve de concours ?

► En premier lieu votre capacité à résumer, c'est-à-dire à maîtriser les contraintes imposées par l'exercice tel qu'il est défini dans son principe. Pour absurde que paraisse cette réponse tautologique, elle exprime une réalité indiscutable et qu'il est bon d'aborder franchement. De même que l'orthographe sert d'abord, dans l'enseignement français, à produire des dictées et, partant, à confirmer la norme (état de fait tragiquement confirmé par l'existence de « concours d'orthographe »), le résumé

de texte vise d'abord à **vérifier que vous savez condenser un texte selon des règles prescrites** par les jurys de concours.

► Mais tout comme l'orthographe a aussi partie liée avec la lisibilité et l'intelligibilité d'un texte, l'appréciation d'un résumé repose également sur une donnée qui justifie en profondeur sa raison d'être : un bon résumé est l'attestation d'une bonne lecture. Autrement dit, s'il est certes jugé sur la base des normes formelles qui le codifient, le résumé permet avant tout d'**apprécier la qualité de compréhension dont vous faites preuve à l'égard du texte-source**. Et l'on peut considérer en effet qu'il donne une assez juste mesure de cette compréhension, même si l'on pourra montrer par la suite qu'à partir d'un certain taux de contraction il n'est pas toujours nécessaire de saisir dans son détail le texte de départ pour le bien résumer. C'est pourquoi les contresens (reformulations complètement erronées d'une idée), les faux-sens (reformulations partiellement fautives d'une idée), les omissions (d'articulations ou d'arguments importants), voire les ajouts (d'idées qui n'étaient pas présentes dans le texte) constituent des critères de minoration décisifs dans la notation.

► Enfin, en tant qu'il est également un travail de reformulation, le résumé permet d'**évaluer votre maîtrise de la langue écrite**. À cet égard, la difficulté spécifique qui consiste à exprimer en des termes différents du texte original une pensée qui n'est pas la vôtre suppose une souplesse d'adaptation, une aisance dans la recherche d'équivalents logiques et sémantiques, une connaissance du lexique et de la syntaxe, bref autant de qualités tout spécialement sollicitées par l'exercice du résumé et donc parfaitement évaluables dans ce cadre. Il va de soi que la maîtrise du code orthographique s'inscrit dans cette même perspective.

En somme, la qualité essentielle que vise à évaluer le résumé de texte, c'est votre aptitude à communiquer. En vous invitant à servir de relais entre la pensée d'un auteur et un destinataire qui n'est pas censé y avoir directement accès (le correcteur), on mesure :

1/vos facultés d'*empathie*, c'est-à-dire votre aptitude à épouser totalement la pensée d'un autre, sans l'adultérer par rien qui lui soit étranger ;

2/votre capacité à transmettre cette pensée à un tiers en sorte qu'il puisse s'en faire une idée aussi juste que possible à partir de votre synthèse.

Ces orientations fondamentales, qui sous-tendent les attentes des jurys de concours, nous invitent maintenant à revenir sur les termes de notre définition, et les contraintes « CQFD » qui en découlent, afin d'en préciser le sens et les enjeux.

II | MODALITÉS TECHNIQUES ET ATTENTES DES JURYS DE CONCOURS

1. Écrire un texte plus court (point C)

L'exigence de condensation qui est au principe du résumé est signifiée, dans tous les concours, par la fixation d'une norme de longueur rappelée dans **la consigne**

liminaire. Commencez par la lire attentivement, même si vous estimez connaître les règles du concours, car il arrive qu'elles soient modifiées! Cette norme se caractérise par un nombre maximum de mots autorisés, lequel est souvent assorti d'une marge de tolérance ($\pm 5\%$ ou $\pm 10\%$). **Attention, cette marge varie** donc en fonction de la longueur imposée.

Ce nombre de mots est assez fluctuant suivant les concours. De manière générale il oscille entre 100 et 400 mots pour des textes allant de 700 à 4 000 mots¹. Il s'ensuit que si le taux de contraction est variable, il est généralement assez fort (approchant souvent le dixième du texte original). On verra que cela n'est pas sans conséquence sur l'entraînement à suivre et la méthode à acquérir.

La norme de longueur appelle plusieurs remarques tout à fait décisives pour la mise au point du travail que vous allez remettre.

- **Remarque 1** : il est bien entendu qu'elle doit être strictement respectée. **Les dépassements constatés par les correcteurs sont sévèrement pénalisés** : cela va de un à quelques points, pour les premiers mots au-delà du seuil indiqué, au zéro pur et simple dès que le dépassement est jugé excessif. De fait, si l'on vous accorde une marge de tolérance inférieure et supérieure par rapport au chiffre de base, ce n'est sûrement pas pour que vous vous croyiez autorisés à la transgresser; elle légitime sans contredit la dureté des sanctions appliquées en cas de non-respect.

- **Remarque 2** : on vous demande presque toujours d'indiquer à la fin du résumé le nombre de mots utilisés² (et parfois de placer une barre tous les cinquante mots). Voilà encore une consigne à respecter scrupuleusement. **L'absence de mention du nombre de mots employés peut faire l'objet d'une pénalisation forfaitaire**. Quant aux petits futés qui seraient tentés de jouer avec le feu, nous rappellerons ceci : un correcteur de concours corrige en général plusieurs centaines de copies; il intègre de ce fait très rapidement les normes de longueur imposées et peut en outre se fonder sur le nombre de mots moyen que vous utilisez par ligne. Par conséquent il est rapidement alerté par des dépassements, même légers. S'il apparaît que votre décompte, qu'il va contrôler en cas de doute, n'est pas conforme à ce que vous indiquez, et que la fraude est patente, il peut dans certains cas être en droit de considérer comme nulle votre épreuve. Il est donc regrettable de risquer d'échouer à l'écrit d'un concours pour une raison aussi stupide. Le jeu n'en vaut pas la chandelle. On sera en revanche plus indulgent pour un dépassement loyalement avoué, s'il n'est pas excessif.

- **Remarque 3** : c'est la plus importante car elle vaut pour tous, alors que les dépassements évoqués ci-dessus sont heureusement assez rares (mais le fait qu'on soit toujours confronté à quelques cas justifie notre mise en garde). Pour vous donner le maximum de chances d'être aussi précis et exhaustifs que possible, **il est souhaitable que vous visiez toujours au plus près de la limite supérieure indiquée ou autorisée**.

Précisons d'abord ce que cela signifie avant d'expliquer l'intérêt qu'il y a à procéder ainsi. Dans le cas où aucune marge de tolérance n'est indiquée, cette

1. Pour des spécifications plus concrètes, concernant en particulier les écoles de commerce et les principaux concours scientifiques, on se reportera aux modalités des concours régulièrement mises à jour et accessibles en flashant le QRCode p. 192.

2. Pour la définition du « mot » et pour savoir comment dénombrer les mots dans un texte, se reporter p. 52.

limite est *de facto* celle du nombre de mots spécifié dans la consigne. Dans le cas, en revanche, où l'on vous octroie une marge (par ex. de $\pm 10\%$), cette limite est celle du nombre de mots autorisés, *plus* 10%. Ainsi, dans un résumé de 250 mots $\pm 10\%$, on aura tout intérêt à faire un résumé qui s'approche (en restant légèrement en deçà, afin d'éviter tout risque de dépassement) des 275 mots. Autre cas de figure : s'agissant d'un résumé de type HEC par exemple, en 400 mots *maximum*, on fera en sorte de frôler au plus près la limite prédéfinie. En l'occurrence, à HEC, il est même précisé qu'un dépassement d'un très petit nombre de mots «est sans conséquence», tandis qu'il n'est pas conseillé de rester *en deçà* de la longueur impartie.

Pourquoi vous encourager à suivre une telle recommandation? Si une marge de tolérance est proposée, sachez qu'elle ne peut faire l'objet d'aucune pénalisation dès lors qu'elle est exploitée dans le respect des bornes qu'elle établit¹. Partant, vous comprendrez aisément le bénéfique qu'il y a à ne pas se priver de l'opportunité de faire état de certains arguments intéressants, de mieux lier ses phrases, d'enchaîner plus clairement ses paragraphes, etc. Il ne s'agit évidemment pas d'être plus bavard, mais bien de proposer au jury un contenu informatif aussi élégamment reformulé, aussi juste et aussi dense que possible.

2. Écrire un texte autonome et cohérent (point Q)

Résumer, c'est un point essentiel, consiste à passer d'un texte à un autre texte de moindre longueur. Cette évidence apparente dissimule une triple et redoutable exigence : exigence d'intelligibilité, exigence de fidélité, exigence de reformulation. Pour bien cerner ce que recouvrent ces trois impératifs, et tout d'abord le premier d'entre eux², il convient de rappeler au préalable ce qu'on appelle un «texte».

Suivant l'étymologie latine, très suggestive en l'occurrence, un texte – *textus* – est un tissu, un enlacement. C'est dire qu'un texte ne juxtapose pas des énoncés (même s'il peut s'en donner syntaxiquement l'apparence). Il les agence, les organise linéairement en un tout cohérent. **La nécessité absolue de rédiger vous-mêmes un texte** – il s'agit là d'un critère d'évaluation majeur du résumé – est un objectif que l'ARC suivant vous permet d'atteindre.

► **Écrire un texte Autonome** : le correcteur, il faut vous pénétrer de cette fiction, doit pouvoir lire votre résumé «comme s'il» ignorait tout du texte-source.

1. L'argument qui consisterait à soutenir que la norme idéale d'un résumé ou d'une synthèse en 300 mots $\pm 10\%$ par exemple, c'est exactement 300 mots – en vertu de quoi on pourrait majorer la note d'un devoir qui la serre de près –, me paraît aussi absurde qu'éthiquement indéfendable. «300 mots $\pm 10\%$ » veut dire qu'un candidat peut remettre un texte compris entre 270 et 330 mots, ni plus ni moins. S'il a respecté ces limites, l'évaluation de sa copie ne dépend plus que de la qualité intrinsèque de son travail. Et même si un correcteur, ce qu'on a du mal à imaginer, estimait bon de majorer une note dans le cas qu'on vient d'évoquer, cela pèserait de toute façon bien peu face à l'exploitation d'une marge qui aurait permis au candidat d'améliorer sensiblement la rédaction ou la précision de son devoir. Or 30 mots de plus, en l'occurrence, ce n'est pas rien. Pourquoi s'en priver si l'on en a réellement besoin? Au reste, si les écoles avaient des réticences à cet égard, on pourrait supposer qu'elles auraient modifié leur marge de tolérance (en spécifiant par exemple ± 10 mots au lieu de $\pm 10\%$).

2. Les deux autres sont abordés respectivement dans les chapitres suivants.

Plus exactement, il n'a pas à mettre en jeu sa connaissance du texte original pour comprendre les informations qui figurent dans le vôtre. Il ne s'appuie sur cette connaissance qu'à seule fin d'apprécier la pertinence de vos reformulations. Tâchez donc de vous placer constamment dans la posture suivante (qui présente l'intérêt de mimer l'usage social du résumé dont on comprendrait mal l'utilité autrement) : « Je m'efforce de donner à comprendre beaucoup plus brièvement les données essentielles d'un texte auquel mon destinataire, pour des raisons x, n'a pas eu accès. » Il s'ensuit que vous devrez **vous relire en tentant d'adopter le point de vue de votre destinataire**, en vous mettant à sa place.

► **Écrire un texte Rédigé** : la nécessité d'aboutir à une formulation beaucoup plus condensée conduit parfois à l'abus de procédés qui autorisent certes un gain appréciable en nombre de mots, mais dont l'excès finit par délinéariser totalement le texte. Pour éviter de donner à votre lecteur une fâcheuse impression de discontinuité, et en somme d'artificialité (un résumé n'est pas un télégramme ni une sténographie), il vous est conseillé de **ne pas multiplier** (et même d'éviter autant que faire se peut) **les astuces auxquelles vous n'auriez ordinairement pas recours** lorsque vous vous exprimez par écrit :

- les ellipses des sujets ou des verbes ;
- la suppression des liens d'articulation (surtout ceux qui expriment la progression logique de l'argumentation ou de l'information) et les juxtapositions systématiques d'énoncés ;
- l'abus du participe présent ;
- les phrases trop longues qui deviennent de véritables fourre-tout ;
- et en définitive tout ce qui suggère trop ostensiblement une écriture qui vise à « abrégé ».

► **Écrire un texte Cohérent** : non seulement le résumé doit pouvoir se lire indépendamment de sa source, mais il doit faire preuve de cohérence et de cohésion. Il faut par conséquent bannir tout ce qui l'apparenterait à un simple montage de fragments, de bribes du texte, fussent-ils jugés particulièrement significatifs. **Un résumé réagence nécessairement les informations** (sans pour autant en modifier l'ordre ni le sens) **au sein d'un texte neuf qui n'est pas la simple version miniaturisée du texte original**. C'est dire également qu'il doit restituer la progression du texte de départ et la logique de ses principales articulations en sorte qu'à aucun moment le correcteur n'ait le sentiment que vous passez du coq à l'âne. Cohérence suppose donc unité, progression, cohésion syntaxique, intelligibilité sans faille.

Quand même le résumé doit pouvoir se lire comme un texte autonome, il conserve avec sa source un lien fondamental pour l'appréciation de sa pertinence, tout au moins dans l'optique des concours, lien exprimé par le terme, à juste titre redouté des candidats, « fidélité ». Il importe dès lors d'explicitier ce que recouvre cette attente essentielle des jurys de concours.

3. Écrire un texte fidèle à sa source (point F)

Pour résumer l'idéal vers lequel serait censée tendre une reformulation justiciable du qualificatif « fidèle », on peut suggérer le principe suivant : **vous procéderez à la rédaction du résumé comme si c'était l'auteur lui-même qui abrégait son texte**,

comme si de ce fait vous étiez l'auteur du texte-source. Bien sûr, l'analogie repose sur une impossibilité de fait. Elle n'en traduit pas moins un certain état d'esprit qui doit rester le vôtre et qui devra se concrétiser par l'observance des règles que voici.

► **Soyez parfaitement objectifs.** Pour cela faites totalement abstraction de votre point de vue personnel sur les opinions soutenues par le rédacteur du texte original et évitez toute intrusion du type : « selon moi l'auteur... ». Le corollaire obligé de ce premier point est qu'il ne faut en aucun cas modifier une information (dans l'idée par exemple de prolonger ou de clarifier la pensée de l'auteur) ni *a fortiori* ajouter quoi que ce soit de votre cru.

► **Restituez le contenu informatif global du texte.** Cela signifie que vous donnerez pour axe de composition à votre résumé le thème dominant et la visée principale qui assurent la cohérence, l'unité du texte de départ (quelle thèse veut-il établir, quelle idée générale défendre, quelle information essentielle dispenser?), et que vous retiendrez en priorité les informations ou les arguments que vous jugez les plus décisifs pour soutenir cette visée. Être fidèle, sous cet angle, veut donc dire tenter de rechercher une adéquation *maximale* entre le contenu du texte original et la version condensée que vous en proposez. Évitez toutefois, sous prétexte de ne paraître rien sacrifier de tel ou tel passage, les mentions trop vagues ou trop allusives qui interdisent en vérité de le comprendre ou de s'en faire une idée claire.

► **Respectez l'ordre d'exposition des informations ou des arguments** tel qu'il est établi dans le texte-source ainsi que les rapports logiques (ex. : opposition, conséquence...) ou organisationnels (ex. : d'abord, ensuite, enfin...) qui président à leur enchaînement. On lit ainsi parfois des résumés qui trouvent bon de commencer par une sorte de « pré-résumé » de ce qui va être synthétisé ensuite ; il va de soi que si l'auteur du texte original n'a pas lui-même procédé ainsi, vous n'êtes pas habilités à le faire. Dans le même ordre d'idée, vous ne devez pas réaménager la succession de certains arguments sous le prétexte (fût-il légitime) d'atteindre à une plus grande clarté. En revanche, il reste toujours possible de fusionner des idées voisines.

► **Maintenez le système énonciatif du texte-source.** C'est là un point délicat qu'il faut d'abord expliciter, puis nuancer quelque peu. Relèvent de « l'énonciation » dans un texte¹ toutes les marques qui indiquent l'attitude de l'auteur à l'égard de son énoncé, savoir essentiellement : les pronoms personnels, les modes et les temps, les jugements explicites ou implicites de l'auteur (évaluations, appréciations...) et de manière générale le ton qui peut rendre plus ou moins sensibles ses opinions personnelles (polémique, objectivité, admiration, indignation, ironie...). Il résulte par conséquent du fait que le registre énonciatif est contraint par celui du texte original :

- ... que vous devez proscrire les marques du discours rapporté du genre : « Dans ce texte, Untel affirme que... », « D'après l'auteur... », etc.
- ... que si l'auteur recourt au « je » pour définir son point de vue vous êtes non seulement autorisés mais astreints à adopter cette perspective subjective. Toutefois, dans un résumé à fort taux de contraction, issu d'un texte qui peut être très long, cela demande tout de même à être nuancé. Car quelques « je » disséminés dans un

1. Pour les aspects particuliers de l'énonciation dans un texte argumentatif on se reportera p. 26.